



# École Cœur-Immaculé-de-Marie

## PROCÈS-VERBAL

### Assemblée générale annuelle de parents

12 SEPTEMBRE 2024 18h45

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie tenue le 14 septembre à 18h45 au gymnase au 1845 Boul Desmarchais à Montréal.

#### PRÉSENTS :

La liste des présences est jointe en annexe.

#### 1. DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Jean-François Gélinas agira comme secrétaire de l'assemblée générale de parents.

#### 2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente, Andrée-Anne Perron déclare l'assemblée ouverte. Il est 18h45

#### 3. DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Nancy Laterreux

QUE Andrée-Anne Perron agisse à titre de présidente d'assemblée.

ÉLU par acclamation

#### 4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marion Hourdel que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Désignation d'un.e secrétaire d'assemblée
2. Ouverture de l'assemblée
3. Désignation d'un.e président.e d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle de parents tenue en date du 14 septembre 2023
6. Constatation de la convocation de l'assemblée
7. Présentation de la capsule d'information sur le Conseil d'établissement
8. Point d'information
  - 8.1 Formation obligatoire du MEQ pour tous les nouveaux membres du CÉ
9. Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement



# École Cœur-Immaculé-de-Marie

10. Nomination d'un.e président.e d'élections
11. Adoption de la procédure d'élection
12. Élections des parents au conseil d'établissement
13. Élection des parents substituts au conseil d'établissement
14. Élection du ou de la représentante au comité de parents du CSSDM
15. Élection d'un substitut pour siéger au comité de parents du CSSDM
16. Organisme de participation des parents
  - 16.1. Recrutement des membres
17. Parole au public
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par Imitaz Riaz que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de parents du 14 septembre 2023 soit adopté avec dispense de lecture et sans modifications.

Adopté à l'unanimité.

## 6. CONSTATATION DE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE

L'avis de convocation a été transmis en conformité avec l'article 47 de la *Loi sur l'instruction publique*.

## 7. PRÉSENTATION DE LA CAPSULE D'INFORMATION SUR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### 8. POINT D'INFORMATION

#### 8.1 FORMATION OBLIGATOIRE DU MEQ POUR TOUS LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La direction informe les parents que les nouveaux membres du conseil d'établissement devront suivre la formation du MEQ sur le conseil d'établissement.

#### 8.2 ÉLECTION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS ET SUBSTITUTS

La direction informe les parents que comme les représentants au comité de parents doivent être des membres du conseil d'établissement élus, le vote du représentant et du substitut se fera à la 1<sup>ère</sup> rencontre du conseil d'établissement.

## 9. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mme Andrée-Anne Perron, présidente du conseil d'établissement 2023-2024 présente le rapport annuel.



# École Cœur-Immaculé-de-Marie

## 10. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS

**CONSIDÉRANT** que Mme Andrée-Anne Perron actuelle présidente du conseil d'établissement souhaite présenter sa candidature à titre de représentante des parents pour un prochain mandat;

**IL EST PROPOSÉ** par Marion Hourdel

**QUE** Jean-François Gélinas agisse à titre de président d'élections.

**Élu par acclamation**

## 11. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'ÉLECTION

**IL EST PROPOSÉ** par Andrée-Anne Perron de procéder de la manière suivante : Vote secret

Adopté à l'unanimité

## 12. ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 3 postes en élection pour un mandat de 2 ans;

**CONSIDÉRANT** les candidatures manifestées;

**Nancy Laterreux**

Andrée-Anne Perron

Charles Bélanger

Maxime Gervais

Jocelyn Ouellette

Un vote secret est tenu

Dévoilement des résultats :

Andrée-Anne Perron

Maxime Gervais

Nancy Laterreux

Sont élus au conseil d'établissement 2024-2025 pour un mandat de 2 ans.

## 13. ÉLECTIONS DES MEMBRES PARENTS SUBSTITUTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit l'élection d'au moins 2 substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance et qu'il ne peut y avoir plus de membres substituts que de représentants parents;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 5 représentants de parents élus au conseil d'établissement;

**CONSIDÉRANT** les candidatures manifestées;



# École Cœur-Immaculé-de-Marie

Marion Hourdel

Gabrielle Bernardin

Charles Bélanger

Hadjat Faye

Natacha Migneault

Par acclamation

## 14. ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

La présidence laisse la parole aux membres de l'OPP 2023-2024 pour l'explication de l'OPP.

**CONSIDÉRANT** que l'assemblée doit déterminer si elle souhaite former un organisme de participation des parents (ci-après, «OPP») ou non;

**CONSIDÉRANT** que si elle décide de former un OPP elle doit déterminer le nom, la composition, les règles de fonctionnement et en élire les membres;

**Formation d'un OPP**

**IL EST PROPOSÉ** par Isabelle Langtin de former un OPP

**Voté à l'unanimité**

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-François Gélinas de nommer l'OPP de la manière suivante :

**Nom : l'OPP de Cœur-Immaculé-de-Marie**

**Voté à l'unanimité**

**IL EST PROPOSÉ** par Andrée-Anne Perron que les règles de fonctionnement seront déterminées durant la première rencontre de l'OPP.

**Voté à l'unanimité**

**Recrutement des membres**

La liste des membres de l'OPP est jointe en annexe

## 15. PAROLE AU PUBLIC

Jonathan Tessier à titre de directeur de l'école Honoré-Mercier vient présenter son école

## 16. VARIA

Aucun varia



# École Cœur-Immaculé-de-Marie

## 17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée prend fin. Il est 19h45.

---

Président de l'assemblée

---

Secrétaire de l'assemblée